



NATIONS  
UNIES

EP

UNEP/MED WG.464/2/Rev.1



UNEP



PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

4 mars 2019  
Français  
Original : anglais

Réunion conjointe du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique sur la surveillance des déchets marins et du Projet IEV - SEIS II sur l'évaluation d'Horizon 2020 et des Plans d'action nationaux des indicateurs de déchets

Podgorica, Monténégro, 4-5 avril 2019

**Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux**

**Ordre du jour provisoire annoté**

*La Réunion a été organisée en collaboration avec le Projet ENI SEIS II Sud financé par l'Union européenne : Mise en œuvre des principes et pratiques du système de partage d'information sur l'environnement (SEIS) dans la région de la PEV-Sud—Mécanisme de soutien de SEIS*

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.



## Introduction

1. Conformément au programme de travail du PNUE/PAM 2018-2019 adopté lors de la 20e Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles qui s'est tenue à Tirana (Albanie) du 17 au 21 décembre 2017, le Secrétariat, en collaboration avec le projet IEV - SEIS II Sud, financé par l'Union européenne, la mise en œuvre des principes et pratiques du Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) dans la région sud de la PEV - mécanisme de soutien SEIS, organise une réunion conjointe du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique sur la surveillance des déchets marins et de l'évaluation IEV - SEIS II des indicateurs des déchets (H2020/PAN) pour Horizon 2020/plan d'action national (Horizon 2020/PAN).

2. Les principaux objectifs de la Réunion sont d'examiner et de fournir des orientations relatives aux questions suivantes :

- Statut de la mise en œuvre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) en ce qui concerne l'Objectif écologique 10 (OE10) et son développement futur ;
- Évaluation des indicateurs H2020/PAN sur les groupes de déchets, y compris les déchets marins, aux niveaux national et régional ;
- Moyens d'assurer ou de maximiser les synergies entre les indicateurs de déchets marins IMAP et les indicateurs de déchets IEV - SEIS H2020/NAP, y compris les déchets marins.

3. Les annotations ci-dessous à l'Ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la Réunion dans ses délibérations.

### Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. La Réunion sera ouverte à 9 h 30 le 4 avril 2019 par le chargé de programme MED POL - Secrétariat de la Convention de Barcelone et le représentant du pays hôte, le Monténégro.

### Point 2 de l'ordre du jour : Questions organisationnelles

<b>Documents de travail :</b>	UNEP/MED WG.464/1 UNEP/MED WG.464/2/Rev.1 UNEP/MED WG.464/Inf.1/Rev.2
-------------------------------	---

- a) *Règlement intérieur de la Réunion conjointe du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique sur la surveillance des déchets marins et du Projet IEV - SEIS II sur l'évaluation d'Horizon 2020 et des Plans d'action nationaux des indicateurs de déchets*

5. Le Règlement intérieur des réunions et des conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles s'appliqueront mutatis mutandis à cette réunion (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).

- b) *Élection du bureau*

6. Sous réserve de la Règle 20 du Règlement intérieur évoqué au paragraphe 2 a), la Réunion élira un Président, quatre Vice-Présidents et un Rapporteur parmi les représentants des Parties contractantes.

*c) Adoption de l'Ordre du jour provisoire*

7. Sous réserve de la Règle 14 du Règlement intérieur évoqué au paragraphe 2 a), l'ordre du jour proposé figurant dans le document UNEP/MED WG.464/1 et annoté dans le présent document sera examiné et proposé pour adoption par la Réunion, y compris le calendrier figurant à l'annexe du présent document.

*d) Organisation des travaux*

8. Les délibérations devraient se tenir en session plénière.

9. Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français sera fourni lors de la Réunion. Les documents de travail seront également apprêtés dans ces deux langues. Conformément à la pratique établie, la documentation d'avant-session ne sera pas disponible en version papier. Les participants sont instamment priés de télécharger les documents sur leurs ordinateurs avant la réunion.

10. Les sessions sont programmées tous les jours de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30.

11. Le Réunion devrait pouvoir traiter tous les points à l'Ordre du jour sur deux jours. Il est prévu de clore la réunion le vendredi 5 avril 2019 à 17 h 30 après l'adoption de ses conclusions et recommandations.

**Point 3 de l'ordre du jour : Situation de la mise en œuvre de l'IMAP en matière de déchets marins (OE10) et développement futur**

<b>Documents de travail :</b>	UNEP/MED WG.464/3 UNEP/MED WG.464/5 UNEP/MED WG.464/6 UNEP/MED WG.464/Inf.3 UNEP/MED WG.464/Inf.4
-------------------------------	---

- a) Mise en œuvre nationale du module sur les déchets marins de l'IMAP ;
- b) Poursuite du développement de l'IMAP, y compris d'éléments de l'indicateur candidat 24 ;
- c) Liste mise à jour des éléments des déchets marins de l'IMAP.

12. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat fournira une vue d'ensemble de la mise en œuvre du module Déchets marin de l'IMAP, y compris l'état d'avancement du Programme de surveillance marine du MED POL (Phase IV) et les défis liés à son alignement sur les exigences de l'IMAP, en soulignant les progrès, les défis et les prochaines étapes. Une liste mise à jour des éléments des déchets marins pour la surveillance des indicateurs de déchets marins de l'IMAP sera présentée par le MED POL. En outre, un certain nombre d'éléments seront présentés en matière de cartographie des pressions et des impacts et des interactions connexes pour les indicateurs communs IMAP OE10, compte tenu de l'échelle géographique pertinente, ainsi que des exemples de tableaux de bord pour traiter les relations entre les indicateurs communs et candidats IMAP OE10 et le cadre FPEIR appliqué au milieu côtier et marin.

13. En outre, le MED POL, en coopération avec le CAR/ASP, présentera un ensemble de documents (WG.464/5, WG.464/6, WG.464/6, WG.464/Inf.3) traitant du développement de l'indicateur candidat IMAP 24, notamment un rapport sur les espèces les plus représentatives à utiliser pour développer l'indicateur candidat IMAP 24, et un protocole pour le suivi des interactions entre les déchets sauvages et les tortues marines (ingestion et intrication) afin d'harmoniser les méthodes de collecte des données en

vue d'une surveillance et évaluation dans la Méditerranée. Conformément aux éléments susmentionnés relatifs à l'indicateur candidat 24 de l'IPAM, les conclusions de l'évaluation des données disponibles pour proposer des objectifs du BEE seront présentées.

**Point 4 de l'ordre du jour : Dictionnaires de données et normes de données pour les indicateurs communs de l'IMAP relatifs aux déchets marins**

<b>Documents de travail :</b>	UNEP/MED WG.464/4
-------------------------------	-------------------

14. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera la proposition actualisée de normes de données et de dictionnaires de données pour les indicateurs communs IMAP 22 et 23 préparée en tenant compte des recommandations de la réunion sur les pratiques optimales IMAP tenue à Rome (juillet 2018) en vue de soutenir les discussions sur ce sujet pour leur finalisation et leur application ultérieure dans le cadre du système informatique IMAP (pilote), ainsi que des programmes nationaux de suivi et exercices connexes de présentation de rapports.

15. Pour les microplastiques flottants, pour lesquels les dictionnaires de données et normes de données correspondants sont nouvellement introduits, MED POL fera une présentation des éléments méthodologiques de base en décrivant les méthodes d'échantillonnage et techniques de laboratoire et d'analyse pour microplastiques flottants, préparées conformément aux fiches d'information sur les directives IMAP et présentées dans le document UNEP/MAP WG.464/Inf.4.

**Point 5 de l'ordre du jour : Évaluation des indicateurs H2020/PAN relatifs à la gestion des déchets dont les déchets marins**

<b>Documents de travail :</b>	UNEP/MED WG.464/7
-------------------------------	-------------------

- a) État de la population des indicateurs au niveau national
- b) Aperçu de l'évaluation
- c) Organisation et structuration des flux de données
- d) Synergies potentielles avec d'autres exercices d'évaluation en cours dans le cadre du système du PAM

16. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat fournira des informations détaillées sur les principes de développement et les principaux éléments de l'aperçu de l'évaluation H2020 concernant les déchets, y compris les déchets marins, en mettant l'accent sur la disponibilité des données et l'état de la population des indicateurs au niveau national dans le cadre du projet IEV - SEIS II et du projet MED déchets marins. Le Secrétariat fournira également des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée et la mise en œuvre des Plans d'action nationaux (PAN). Les participants à la réunion devraient donner des précisions sur l'organisation actuelle des flux de données, à savoir InfoMapNode et sa structure, l'état des indicateurs peuplés sur les déchets, ainsi que les moyens de maximiser les synergies entre le module Déchets marins pour la mise en œuvre de l'IMAP. Enfin, la réunion examinera les synergies possibles entre le Programme de surveillance des déchets marins du MED POL et les indicateurs du module Déchets marins de H2020/PAN, ainsi que leurs liens et complémentarités possibles avec les principales évaluations en cours du système du PAM, tel que le Rapport sur l'état de l'environnement et du développement.

**Point 6 de l'ordre du jour : Questions diverses**

17. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion sera invitée à soulever et à discuter d'autres questions qui pourraient nécessiter une attention, tel que convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour.

**Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations**

18. Les participants à la Réunion seront invités à examiner et à adopter le projet de conclusions et de recommandations tiré des débats tel qu'il a été établi par le Rapporteur.

**Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion**

19. La réunion sera clôturée par le Président le vendredi 5 avril 2019 à 17 h 30.

**PROPOSED TIMETABLE**

<b>Jeudi 4 avril 2019</b>		
9 h – 9 h 30	Enregistrement	
9 h 30 – 9 h 45	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion	
9 h 45 – 10 h00	Point 2 de l'ordre du jour : Questions organisationnelles	UNEP/MED WG.464/1 UNEP/MED WG.464/2/Rev.1 UNEP/MED WG.464/Inf.1/Rev.2
10 h 00 – 12 h 30	Point 3 de l'ordre du jour : Situation de la mise e œuvre de l'IMAP en matière de déchets marins (OE10) et développement futur  a) Mise en œuvre nationale du module sur les déchets marins de l'IMAP ;	UNEP/MED WG.464/3
12 h 30 – 14 h 30	Pause déjeuner	
14 h 30 - 16 h 15	Point 3 de l'ordre du jour ( <i>suite</i> ) :  b) Poursuite du développement de l'IMAP, y compris d'éléments de l'indicateur candidat 24 : c) Liste mise à jour des éléments des déchets marins de l'IMAP.	UNEP/MED WG.464/5 UNEP/MED WG.464/6 UNEP/MED WG.464/Inf.3 UNEP/MED WG.464/Inf.4
16 h 15 - 17 h 30	Point 4 de l'ordre du jour : Dictionnaires de données et normes de données pour les indicateurs communs de l'IMAP relatifs aux déchets marins	UNEP/MED WG.464/5
<b>Vendredi 5 avril 2019</b>		
9 h 30 – 12 h 30	<b>Point 5 de l'ordre du jour : Évaluation des indicateurs H2020/PAN relatifs à la gestion des déchets dont les déchets marins</b>  a) État de la population des indicateurs au niveau national b) Aperçu de l'évaluation c) Organisation et structuration des flux de données d) Synergies potentielles avec d'autres exercices d'évaluation en cours dans le cadre du système du PAM	UNEP/MED WG.464/7
12 h 30 – 14 h 30	Pause déjeuner	
12 h 30 – 14 h 30	<b>Point 5 de l'ordre du jour (<i>suite</i>)</b>	UNEP/MED WG.464/7
14 h 30 – 15 h 00	<b>Point 6 de l'ordre du jour : Questions diverses</b>	
15 h 00 - 17 h 30	<b>Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations</b>	
17 h 30	<b>Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion</b>	